

|   |            |
|---|------------|
| <b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b> | <b>M2</b>  |
| <b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>       | <b>A5</b>  |
| <b>Développement et animation des territoires</b>       | <b>265</b> |

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 132-7,L 132-11,L 153-16 et R 153-4,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 5 et 6 février 2015 relative à l'approbation du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 et notamment son volet territorial,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2016 relative à l'approbation du Pacte régional pour la ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, relative à l'approbation des grands principes de des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil Régional en dates du 30 juin 2011 relative à l'approbation du règlement d'intervention du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques, modifiée la délibération du Conseil Régional les 27 et 28 juin 2013,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 du

Conseil régional approuvant la nouvelle mesure du Pacte régional pour la ruralité « Accompagner les projets favorisant la mobilité en milieu rural »,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 11 février 2013 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional de Nantes Métropole, pour un montant d'aide régionale de 24 297 000 €, pour un montant d'aide régionale de 1 804 000 €, modifié par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 juillet 2013 approuvant le modèle de convention-type d'attribution des subventions relatives au Fonds régional d'Etudes Stratégiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 15 décembre 2014 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional de la Communauté d'agglomération du Choletais pour un montant d'aide régionale de 4 580 000 € et modifié par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 relative à l'approbation du Nouveau contrat régional du PETR Pays Vallée du Loir pour un montant d'aide régionale de 6 871 000 €, modifié par voie d'avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 novembre 2015 approuvant la convention n°2015\_10083 et attribuant une subvention de 13 868 euros à la Communauté de communes Terres de Montaigu pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant Plan local de l'habitat (PLH),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 juillet 2016 approuvant la convention n°2016\_06262 et attribuant une subvention de 117 500 € à Mayenne Communauté pour l'étude SCoT,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 3 février 2017 approuvant le cadre d'intervention des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 mai 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Châteaubriant Derval, pour un montant d'aide régionale de 3 794 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 mai 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de la région de Blain, pour un montant d'aide régionale de 1 018 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juillet 2017 relative

à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Pontchâteau Saint Gildas des Bois, pour un montant de dotation de 1 858 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération CAP Atlantique, pour un montant de dotation de 4 755 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Pornic Cœur Pays de Retz, pour un montant de dotation de 3 153 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, pour un montant de dotation de 3 060 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Mauges Communauté, pour un montant de dotation de 5 449 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, pour un montant de dotation de 1 552 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, pour un montant de dotation de 3 361 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Baugeois-Vallée, pour un montant de dotation de 2 800 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays Vallée de la Sarthe, pour un montant de dotation de 906 000 € pour la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen, 1 386 000 € pour la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et 1 222 000 € pour la Communauté de communes Val de Sarthe,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Challans Gois Communauté, pour un montant de dotation de 2 485 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier, pour un montant de dotation de 1 456 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté

d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération, pour un montant de dotation de 4 587 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Loiron pour un montant de dotation de 700 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Vallées du Haut Anjou, pour un montant de dotation de 2 764 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée pour un montant de dotation de 1 676 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Vie et Boulogne, pour un montant de dotation de 2 288 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Sud Retz Atlantique pour un montant de dotation de 1 013 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, pour un montant de dotation de 3 066 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Agglomération Saumur Val de Loire, pour un montant de dotation de 7 591 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de Nantes Métropole pour un montant de dotation de 17 000 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais pour un montant de dotation de 1 627 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois, pour un montant de dotation de 2 486 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays de Chantonnay, pour un montant de dotation de 982 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté

de communes du Pays des Herbiers pour un montant de dotation de 1 343 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour un montant de dotation de 2 475 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral pour un montant de dotation de 6 146 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Pays de Pouzauges pour un montant de dotation de 1 191 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE pour un montant de dotation de 6 032 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 23 novembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays de la Haute Sarthe pour un montant de dotation de 2 040 000 € pour la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et de 1 603 000 € pour la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de Laval Agglomération pour un montant de dotation de 5 575 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Perche Sarthois, pour un montant de dotation de 5 062 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour un montant de dotation de 1 445 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 5 avril 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays du Mans, pour un montant de dotation de 1 383 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 7 juin 2019 relative à l'approbation du Contrat de Développement Métropolitain 2020 de Le Mans Métropole, pour un montant de dotation de 3 900 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs pour un montant de dotation de 1 409 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté

d'agglomération Redon Bretagne Sud pour un montant de dotation de 1 458 000 €,

**VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération Clisson agglo Sèvre et Maine pour un montant de dotation de 1 468 000 €,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre de l'exécution des Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 et Contrats de Développement Métropolitain (CDM) :

Loire-Atlantique

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 400 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Châteaubriant Derval (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 1.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Châteaubriant Derval (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 1.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 190 251 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de la Région de Blain (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 2.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de la Région de Blain (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 2.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 582 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 3.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 3.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 1 440 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de CAP Atlantique (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 4.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de de la Communauté d'agglomération de CAP Atlantique (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 4.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 95 780 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 5.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de de la Communauté de communes Estuaire et Sillon (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 5.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 712 145 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 6.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 6.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 90 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 7.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 7.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 315 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 8.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de de la Communauté d'agglomération de la CARENE (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 8.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 319 200 € pour les actions du Contrat Territoires-Région

(CTR) 2020 de la Communauté de communes Sèvre et Loire (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 9.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de de la Communauté de communes Sèvre et Loire (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 9.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 283 333 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de Redon Bretagne Sud (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 10.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de de la Communauté d'agglomération de Redon Bretagne Sud (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 10.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 1 344 500 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de Clisson aggro Sèvre et Maine (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 11.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de de la Communauté d'agglomération de Clisson aggro Sèvre et Maine (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 11.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 398 346 € pour les actions du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Nantes Métropole (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 12.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Nantes Métropole (Loire-Atlantique - 44) comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 12.

**APPROUVE**

la modification du coût total de l'opération inscrite au CTR 2020 de Pornic aggro Pays de Retz approuvée le 27 septembre 2019 au bénéfice de la Communauté de communes de Pornic aggro Pays de Retz pour « l'achat de véhicules électriques et bornes de recharge de véhicules électriques » (arrêté 2019\_10084) à 147 921 € HT sans modification de la dotation régionale.

**APPROUVE**

la modification du coût total de l'opération inscrite au CTR 2020 de Redon aggro Bretagne Sud approuvée le 27 septembre 2019 au bénéfice de la Commune de Fégréac pour « le projet de centre bourg » (arrêté 2019\_11116) à 1 446 440 € HT sans modification de la dotation régionale.

Maine-et-Loire

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 2 561 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région

(CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération de l'Agglomération du Choletais (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 13.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération de l'Agglomération du Choletais comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 13.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 790 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 14.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 14.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 65 560 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 15.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 15.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 301 067 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 16.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Loire Layon Aubance comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 16.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 242 901 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 17.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 17.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 1 628 090 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 18.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 18.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 1 353 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vallées du Haut Anjou (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 19.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Vallées du Haut Anjou comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 19.

**Mayenne**

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 175 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 20.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 20.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 690 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 21.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Ernée comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 21.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 150 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 22.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 22.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 87 118 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Loiron (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 23.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-

Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Loiron comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 23.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 1 222 732 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 24.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de Laval Agglomération comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 24.

**Sarthe**

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 452 284 € pour les actions du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 25.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) de Le Mans Métropole comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 25.

**APPROUVE**

les termes de la convention d'attribution de la subvention accordée au titre du Contrat de Développement Métropolitain de Le Mans Métropole pour l'opération « La restructuration du restaurant l'Escale dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg de Sargé lès Le Mans » (Sarthe - 72), figurant en 1.1.3 - annexe 26.

**AUTORISE**

la Présidente à signer cette convention.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 62 416 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 27.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Maine Saosnois comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 27.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 54 869 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 28.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 28.

**AUTORISE**

à titre exceptionnel, la rétroactivité au 1er novembre 2017 des dépenses engagées pour l'action « Prolongation de la voie douce » portée par la Commune de Saint Rémy de Sillé (Sarthe - 72) dans le cadre du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays de la Haute Sarthe.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 119 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 29.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Mans comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 29.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 98 875 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 30.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays du Perche sarthois comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 30.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 90 000 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du PETR Pays Vallée du Loir (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 31.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du PETR Pays Vallée du Loir comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 31.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 25 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays Vallée de la Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 32.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 du Pays Vallée de la Sarthe comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 32.

**APPROUVE**

les listes des actions et crédits régionaux mobilisés pour le Nord Sarthe (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 telles que figurant en 1.1.3 - annexes 27 et 28.

**APPROUVE**

les listes des actions et crédits régionaux mobilisés pour le Perche sarthois (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 telles que figurant en 1.1.3 - annexes 27 et 30.

#### APPROUVE

la liste des actions et crédits régionaux mobilisés pour le Sud Sarthe (Sarthe - 72) au titre du volet territorial du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 telle que figurant en 1.1.3 - annexe 31.

#### Vendée

##### ATTRIBUE

un montant total de subvention de 400 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Challans Gois Communauté (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 33.

##### AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Challans Gois Communauté comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 33.

##### ATTRIBUE

un montant total de subventions de 108 630 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 34.

##### AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 34.

##### ATTRIBUE

un montant total de subventions de 174 038 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 35.

##### AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays des Herbiers comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 35.

##### ATTRIBUE

un montant total de subvention de 82 500 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 36.

##### AUTORISE

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 36.

##### ATTRIBUE

un montant total de subvention de 50 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 37.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 37.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 110 551,32 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 38.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon Agglomération comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 38.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 190 000 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 39.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 39.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 67 998,58 € pour les actions du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Vendée - 85) au bénéfice des tiers figurant en 1.1.3 - annexe 40.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses des actions concernées du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 40.

**ATTRIBUE**

un montant total de subvention de 405 200 € pour l'action du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Vie et Boulogne (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 1.1.3 - annexe 41.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses de l'action concernée du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 de la Communauté de communes de Vie et Boulogne comme indiqué dans le tableau figurant en 1.1.3 - annexe 41.

Dans le cadre de l'exécution des Nouveaux contrats régionaux (Ncr) :

Loire-Atlantique

**AUTORISE**

la prorogation de l'arrêté 2013\_02651 concernant l'opération inscrite au Ncr 2013-2016 de Nantes Métropole Sud approuvée le 12 novembre 2015 au bénéfice de la Commune de Carquefou pour « le programme d'aménagement d'un éco-site et la création d'une Maison de

l'environnement et du patrimoine aux Renaudières » jusqu'au 12 novembre 2020.

**APPROUVE**

la modification du coût total de l'opération inscrite au Ncr 2013-2016 de Nantes Métropole Sud approuvée le 9 novembre 2015 au bénéfice de la Commune de Carquefou pour « le programme d'aménagement d'un éco-site et la création d'une Maison de l'environnement et du patrimoine aux Renaudières » (arrêté 2013\_02651) à 650 052 € HT sans modification de la dotation régionale.

**APPROUVE**

la prorogation de l'opération inscrite au Ncr 2013-2016 de la Communauté de communes de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois approuvée le 7 juillet 2014 prorogée le 17 novembre 2017 jusqu'au 20 juin 2021 au bénéfice de la Commune de Pontchâteau pour « le renouvellement de l'ilôt du centre (2ème tranche) » (arrêté 2013\_07940) au 31 décembre 2021.

Dans le cadre du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques :

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 250 000 € au titre du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques pour une durée maximale de 5 ans.

**ATTRIBUE**

un montant total de subventions de 69 375 € pour le financement des études et/ou stratégies au bénéfice des tiers figurant en 1.5 - annexe 1.

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes avec les bénéficiaires mentionnés en 1.5 - annexe 1 conformément au modèle de convention-type approuvé par délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2013.

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses

**APPROUVE**

les termes de la convention modificative à la convention n°2016\_06262 approuvée le 8 juillet 2016 et signée le 6 septembre 2016 avec Mayenne Communauté (Mayenne - 53) pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention modificative telle que figurant en 1.5 - annexe 2.

**APPROUVE**

les termes de la convention modificative à la convention n°2015\_10083 approuvée le 9 novembre 2015 et signée le 16 novembre 2015 avec la Communauté de communes Terres de Montaigu (Vendée - 85) pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant Plan local de l'habitat (PLH).

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention modificative telle que figurant en 1.5 - annexe 3.

Dans le cadre du Fonds Régional de Développement des Communes :

#### ATTRIBUE

un montant total de subventions de 718 356 € pour les vingt dossiers, figurant en 2.1 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée au titre du Fonds Régional de Développement des Communes.

#### AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.1 - annexe 1.

#### AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 4 juin 2018 pour la mise en paiement de la subvention de 36 500 € attribuée à la Commune de Maisdon-sur-Sèvre (Loire-Atlantique - 44) par arrêté n° 2019\_04496 lors de la Commission permanente du 5 avril 2019.

#### ANNULE

la subvention de 6 818 €, relative aux travaux de sécurisation de la voirie, rue du Vieux Moulin, accordée à la Commune de La Bazouge-des-Alleux (Mayenne - 53) par arrêté n° 2019\_01996 lors de la Commission permanente du 8 février 2019.

#### ANNULE

la subvention de 50 000 €, relative à l'aménagement du centre-bourg, accordée à la commune de Saint-Corneille (Sarthe - 72) par arrêté n° 2019\_04700 lors de la Commission permanente du 5 avril 2019.

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles :

#### ATTRIBUE

un montant total de subventions de 58 424 € pour soutenir trois projets d'investissements scolaires portés par des Communes figurant en 2.2 - annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou la rénovation de leurs écoles.

#### AUTORISE

la prise en compte de rétroactivité exceptionnelle pour les projets des Communes, telle que mentionnée dans le tableau figurant en 2.2 - annexe 1.

#### AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 21 décembre 2017 pour la mise en paiement de la subvention de 100 000 € attribuée à la Commune de Saint-Lumine-de-Coutais (Loire-Atlantique - 44) par arrêté n° 2019\_02319.

#### AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 7 décembre 2017 pour la mise en paiement de la subvention de 50 000 € attribuée à la Commune de Landivy (Mayenne - 53) par arrêté n° 2018\_04020.

#### AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 15 mars 2016 pour la mise en paiement de la subvention de 87 000 € attribuée à la Commune de La Génétouze (Vendée - 85) par arrêté n° 2017\_10843.

#### AUTORISE

la prise en compte des dépenses à compter du 27 novembre 2017 pour la mise en paiement de

la subvention de 66 700 € attribuée à la Commune de Sainte-Foy (Vendée - 85) par arrêté n° 2018\_06716.

**ANNULE**

la subvention de 50 000 €, relative à la construction de bâtiments périscolaires et mairie/bibliothèque sur la commune déléguée de Saint-Rémy-en-Mauges, accordée à la Commune nouvelle de Montrevault sur Evre (Maine-et-Loire - 49) par arrêté n° 2019\_14301 lors de la Commission permanente du 15 novembre 2019.

**ANNULE**

la subvention de 42 250 €, relative à la construction d'un bâtiment bibliothèque/périscolaire et restauration scolaire sur la commune déléguée de La Boissière-sur-Evre, accordée à la Commune nouvelle de Montrevault sur Evre (Maine-et-Loire - 49) par arrêté n° 2019\_14300 lors de la Commission permanente du 15 novembre 2019.

**ANNULE**

la subvention de 48 900 €, relative à la construction d'un nouveau restaurant scolaire, accordée à la Commune de Oizé (Sarthe - 72) par arrêté n° 2017\_08745 lors de la Commission permanente du 29 septembre 2017.

**APPROUVE**

la modification de l'objet de la subvention attribuée à la Commune de Saint-Georges-de-Pointindoux (Vendée - 85) par arrêté n° 2016\_07043 « Réaménagement d'une partie de l'école publique » en « Aménagements de voirie et sécurisation des abords de l'école ».

Dans le cadre du Soutien régional à des projets territoriaux solidaires :

**APPROUVE**

le maintien de l'aide et la prorogation, jusqu'au 29 février 2020, de l'arrêté d'attribution n° 2013\_11382 afin de permettre le paiement du solde de la subvention accordée pour le projet d'aménagement du cœur du bourg inscrite au dispositif « Soutien Régional Solidaires » et portée par la Commune de Brissac Loire Aubance (Maine et Loire - 49).

Dans le cadre de la Revitalisation des Centres Bourgs :

**ATTRIBUE**

un montant de 143 420 € pour le financement du projet d'aménagement et de revitalisation du centre-bourg de Cheméré à la Commune de Chaumes-en-Retz (Loire-Atlantique - 44) pour un montant subventionnable de 478 065 € HT, tel que figurant en 2.3 - annexe 1.

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 143 420 € à la Commune de Chaumes-en-Retz.

**ATTRIBUE**

un montant de 27 621 € pour le financement de la déconstruction de l'ancien Super U sur la Commune de Nozay (Loire-Atlantique - 44) pour un montant subventionnable de 92 070 € HT, tel que figurant en 2.3 - annexe 1.

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant correspondant de 27 621 €.

#### ATTRIBUE

un montant de 15 000 € pour le financement des études préalables à une opération programmée de l'habitat à la Commune nouvelle de Chemillé-en-Anjou (Maine-et-Loire - 49) pour un montant subventionnable de 153 162 € HT, tel que figurant en 2.3 - annexe 1.

#### AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant correspondant de 15 000 €.

#### ATTRIBUE

un montant de 150 000 € pour le financement de la revitalisation du centre-bourg et le programme d'accompagnement et de rénovation de l'immobilier privé à la Commune de Loué (Sarthe - 72) pour un montant subventionnable de 500 000,00 € HT tel que figurant en 2.3 - annexe 1.

#### AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant correspondant de 150 000 €.

#### ATTRIBUE

un montant de 150 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne place des Halles avec l'aménagement de l'espace public et la création d'un commerce « bistrot » à la Commune de La Chataigneraie (Vendée - 85) pour un montant subventionnable de 500 000,00 € HT, tel que figurant en 2.3 - annexe 1.

#### AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant correspondant de 150 000 €.

Dans le cadre de la mesure "Accompagner des projets favorisant la mobilité en milieu rural" :

#### APPROUVE

le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires » tel que figurant en 2.4 - annexe 1.

#### AFFECTE

une autorisation de programme de 1 000 000 € afin de mettre en œuvre l'appel à manifestation d'intérêt « Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires », pour une durée maximale de 2 ans.

#### AFFECTE

une autorisation d'engagement de 250 000 € afin de mettre en œuvre l'appel à manifestation d'intérêt « Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires », pour une durée maximale de 2 ans.

#### AUTORISE

la dérogation au règlement budgétaire et financier

Dans le cadre du Réseau Rural Régional :

#### AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 55 000 € au titre de l'animation et du pilotage du Réseau Rural Régional.

Dans le cadre du soutien aux agences d'urbanisme :

**AUTORISE**

Le caractère forfaitaire de ces aides.

**DECIDE**

de verser ces aides selon les conditions de versement figurant dans les avenants (annexes 4.1 à 4.3).

**ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire de 18 000 € à l'AURA pour la participation à son programme d'activités 2020.

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant correspondant de 18 000 €.

**APPROUVE**

les termes de l'avenant à la convention correspondant figurant en 4 - annexe 1.

**AUTORISE**

la Présidente à signer ledit avenant.

**ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire de 18 000 € à l'AURAN pour la participation à son programme d'activités 2020.

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant correspondant de 18 000 €.

**APPROUVE**

les termes de l'avenant à la convention correspondant figurant en 4 - annexe 2.

**AUTORISE**

la Présidente à signer ledit avenant.

**ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire de 18 000 € à l'ADDRN pour la participation à son programme d'activités 2020.

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant correspondant de 18 000 €.

**APPROUVE**

les termes de l'avenant à la convention correspondant, figurant en 4 - annexe 3.

**AUTORISE**

la Présidente à signer ledit avenant.

Divers :

Dans le cadre du partenariat avec l'UR CAUE :

**ATTRIBUE**

une subvention de fonctionnement de 25 000 € pour une dépense subventionnable de 103 868 € TTC à l'Union régionale des conseils d'architecture d'urbanisme et d'environnement (UR CAUE), pour l'exercice 2020.

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant correspondant de 25 000 €.

**APPROUVE**

la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'Union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, telle que figurant en 5.1 - annexe 1

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention.

Dans le cadre du conventionnement avec RésO Villes :

**ATTRIBUE**

une subvention de fonctionnement de 15 000€ pour une dépense subventionnable de 649 294 € TTC à RésO Villes pour l'exercice 2020.

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant correspondant de 15 000 €.

**APPROUVE**

la convention entre le Centre de ressources pour la politique de la ville Bretagne Pays de la Loire - RésO villes et la Région des Pays de la Loire, telle que figurant en 5.1 - annexe 2.

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention.

Dans le cadre du conventionnement avec PING :

**ATTRIBUE**

une subvention de fonctionnement de 200 000 € pour une dépense subventionnable de 539 400 € TTC à PING pour l'exercice 2020.

**AFFECTE**

Une autorisation d'engagement pour un montant correspondant de 200 000 €.

**APPROUVE**

la convention valant plan d'actions 2020 entre la Région et l'association PING telle que figurant en 5.1 - annexe 3.

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention.

Dans le cadre de la politique de la ville

**APPROUVE**

la convention pluriannuelle type du projet de renouvellement urbain de l'Agglomération de Saint-Nazaire telle que figurant en 5.3 - annexe 1.

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention.

APPROUVE

l'avenant à la convention pluriannuelle de projets de renouvellement urbain de Le Mans Métropole pour les quartiers de de Chaoué-Perrières, Sablons-Bords de l'Huisne, Ronceray-Glonnières-Vauguyon et Bellevue-Carnac telle que figurant en 5.3 - annexe 2.

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant.

APPROUVE

l'avenant 2019-2022 au contrat de ville de l'Agglomération Nazairienne tel que figurant en 5.3 - annexe 3.

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant.

APPROUVE

l'avenant au contrat de ville de Laval Agglomération tel que figurant en 5.3- annexe 4.

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant.

Dans le cadre des avis de la Région en tant que personne publique associée :

ÉMET

un avis favorable sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes du Sud Sarthe (Sarthe - 72) en tant que Personne Publique Associée sous réserve de la prise en compte des observations, telles que précisées dans l'avis présenté en 5.4 - annexe 1.

ÉMET

un avis favorable sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise (Sarthe - 72) en tant que Personne Publique Associée sous réserve de la prise en compte des observations, telles que précisées dans l'avis présenté en 5.4 - annexe 2.

ÉMET

un avis favorable sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (Sarthe - 72) en tant que Personne Publique Associée sous réserve de la prise en compte des observations, telles que précisées dans l'avis présenté en 5.4 - annexe 3.

Dans le cadre de l'opération Post Litoralis :

APPROUVE

le Protocole d'accord relatif au projet de nouvelle passerelle sur le Lay tel que figurant en 5.5 - annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer ledit Protocole d'accord.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs